

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 22 Février 2018
Nombre des Membres en exercice : 78

OBJET : 2018-02-15 – FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTES – POLE ENVIRONNEMENT

DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018

DATE DE L’AFFICHAGE : 5 MARS 2018 de l’extrait de Délibération

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	André FONTANA ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de Clément VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET (départ à la 2018-02-19), Jean-Luc STAROSSE ayant la procuration d’Olivier HEYOB, Emmanuel PAYEUR ayant la procuration de Mustapha ADRAYNI, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de Jean-François SEGAULT, Laurent GUYOT ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Patrice KNAPEK, Christophe MAURY ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Isabelle GUILLAUME ayant la procuration de Fatima EZAROIL, Jean-Robert GORCE (départ à la 2018-02-08), Philippe MONALDESCHI, Bruno BECK ayant la procuration d’Isabelle GASPARD, Damien BRASSEUR (départ à la 2018-02-02), Roger JOUBERT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Damien BRASSEUR à compter de la 2018-02-02, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE (départ à la 2018-02-12), Elisabeth GILET ayant la suppléance de Kristell JUVEN, Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Michèle PILOT ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Michel NOISETTE, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Guy SCHILLING ayant la procuration de Gérard HOWALD, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine GAY, Pascal MATTEUDI, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Thomas MIGOT (départ à la 2018-02-02), André FONTAINE, Dominique PERRIN ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS, André MAGNIER, Bernard DROUIN ayant la procuration de Régis MATHIEU, Jean-Louis CLAUDON ayant la procuration d’Alde HARMAND, Thierry COLLET.
<u>Etaient excusés :</u>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
<u>Avis de procuration :</u>	Pour la 2018-02-01 : 18 avis procuration ; de la 2018-02-02 à la fin : 19 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	2018-02-01 : 48 présents ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 46 présents ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 45 présents ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 44 présents ; de la 2018-02-19 à la fin : 43 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	2018-02-01 : 66 votants ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 65 votants ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 64 votants ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 63 votants ; de la 2018-02-19 à la fin : 62 votants.

Les missions du service assainissement correspondent actuellement à l'exploitation des installations sur le secteur en régie (réseaux, stations d'épuration et ouvrages divers) essentiellement en milieu rural et à la réalisation de prestations techniques et administratives sur l'ensemble du territoire, à savoir principalement :

- La programmation des investissements,
- Les instructions d'urbanisme (permis de construire et déclarations préalables, projet d'aménagement, demande de notaire et CU, DT et DICT,
- Les demandes de branchements neufs,
- La coordination et le suivi des études et travaux (nouveaux investissements et gestion patrimoniale),
- Les contrôles de conformité,
- Le suivi et le contrôle des missions des délégataires (DSP),
- Le fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avec notamment les instructions des dossiers d'assainissement autonome, les contrôles de conception et d'exécution les contrôles périodiques.

Il est rappelé que le service assainissement de la Communauté de Communes a évolué depuis la prise de compétence en 2007 jusqu'à aujourd'hui au gré des adhésions (Commune de Foug en 2011) et fusions successives (Communauté de Communes des Côtes-en-Haye en 2014 et Communauté de Communes de Hazelle-en-Haye en 2017) en adaptant ses moyens humains progressivement (4 agents en 2007 à la création du service, 7 agents aujourd'hui).

Le constat réalisé dernièrement :

- Suite aux évolutions réglementaires (arrêté Ministériel du 21 juillet 2015) amplifiant les exigences et contraintes réglementaires en matière de conception, de gestion, de surveillance et de contrôle des systèmes et installations d'assainissement
- Suite aux dernières évolutions de périmètre (élargissement de la compétence à l'ensemble du territoire effective depuis le 1^{er} janvier 2018 : 32 communes exploitées en régie),
- Au regard du nombre d'installations croissant pour lesquelles il est nécessaire d'assurer une surveillance et un entretien (13 stations d'épurations, 34 postes de relevage ou de refoulement, 59 déversoirs d'orages ...),
- Au regard des contrats de délégation de service public pour lesquels un suivi rigoureux est indispensable pour s'assurer du respect des obligations contractuelles,
- Au regard des besoins d'investissement définis dans le programme pluriannuel d'investissement pour les communes encore non assainies,
- Au regard des besoins d'investissement croissants en matière de gestion patrimoniale notamment pour le renouvellement des réseaux d'assainissement des communes déjà assainies,
- Au regard des prestations qui ne sont actuellement pas réalisées (contrôle et gestion des non conformités, suivis périodiques des installations d'assainissement non collectif, suivi des dossiers déclenchant la facturation de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, ...),

conclut que le service n'est pas en capacité d'assumer, avec les moyens humains et matériel actuels, l'ensemble de ses obligations, en termes de gestion des installations et en termes d'instruction, de suivi technique et administratif des dossiers du service.

C'est pourquoi, il est proposé :

- Pour la partie exploitation des installations, le recrutement d'un TECHNICIEN, « assainissement », à temps complet, expérimenté, qui exercerait les fonctions de chef d'équipe « exploitation » avec pour missions, l'encadrement et l'appui technique des agents d'exploitation et le suivi et contrôle de la gestion des installations réalisées par les différents délégataires,
- Pour ce qui concerne la réalisation des prestations administratives et techniques du service assainissement, le recrutement d'un TECHNICIEN « assainissement », à temps complet, même débutant, avec notamment pour missions la participation aux instructions quotidiennes (urbanisme, demandes de notaires, DT et DICT, ...), aux contrôles et à la gestion des conformités (branchement), au suivi des dossier participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC), etc.

Ces deux créations de postes étant affectées au budget annexe « assainissement », le financement est assuré par les redevances collectées lors de la facturation du service aux usagers.

Les tarifs délibérés en décembre dernier (maintien des tarifs globaux) avec notamment la baisse du tarif du délégataire (VEOLIA) sur le contrat de DSP de l'agglomération Toulouise et l'augmentation concomitante de la surtaxe à juste concurrence, permet le financement des ces recrutements sur 2018 et 2019.

Par ailleurs, des économies sont attendues sur certaines prestations qui ne seraient plus sous-traitées à terme (maintenance électromécanique) ainsi que des recettes complémentaires liées aux contrôles obligatoires prévues dans le cadre du SPANC.

Au vu des éléments exposés ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, Monsieur FONTANA (ayant la procuration de M. DEPAILLAT) votant contre, approuve la création :

- **D'un poste de TECHNICIEN territorial (chef d'équipe exploitation), emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2018,**
- **D'un poste de TECHNICIEN territorial (suivi technique et administratif), emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2018.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX